

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 17 janvier 2013 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Tom Whitton, Suzette Bigras, Mario St-Charles
Guillaume Bouvrette, James McAllister, Nathalie Chayer

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2013-01-17.001

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2012 (Budget)

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2012 (Budget 2013), au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2013-01-17.002

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2012 (Budget 2013), tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Approbation des prévisions budgétaires 2013 du CIT Laurentides

CONSIDÉRANT que le Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) a dressé les budgets pour le transport régulier et le service de transport adapté pour l'exercice financier 2013 ;

CONSIDÉRANT que l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, applicable au CITL en vertu de l'article 10 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, prévoit que les budgets du CIT doivent être adoptés par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-01-17.003

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2013, les budgets pour le service de transport régulier et le service de transport adapté du Conseil intermunicipal de transport Laurentides.

DE PAYER au CITL, le premier de chaque trimestre, la contribution de la municipalité à répartir selon les termes de l'entente constituant le CITL.

DE RECONNAITRE que tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires.

ADOPTÉE

2.2 Entente de partenariat promotionnel 2012-2013 avec la Chambre de commerce et d'industrie

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Eustache/Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013 ;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de la directrice des communications et projets spéciaux, madame Valérie Sauvé daté du 9 janvier 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2013-01-17.004

D'APPROUVER une entente de partenariat promotionnel 2012/2013 avec la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Eustache/Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;

D'AUTORISER une implication financière de 6 000 \$ relativement à l'application de cette entente.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.00.345.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 19 décembre 2012

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h55. Quatre citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h21.

5. Règlements municipaux

5.1 Adoption – Règlement n° 1487 - Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2013

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les taux variés de taxation et les diverses compensations pour l'exercice financier 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-01-17.005

D'ADOPTER le Règlement n° 1487 intitulé - «Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2013», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.2 Adoption – Règlement n° 1485 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 262 548 \$ pour les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Henri-Dunant, la 3^e avenue, la 5^e avenue et la rue Gagnon

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 3 262 548 \$ pour des travaux de réhabilitation et de

remplacement des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Henri-Dunant, la 3^e avenue, la 5^e avenue et la rue Gagnon, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2013-01-17.006

D'ADOPTER le Règlement n° 1485 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 262 548 \$ pour les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Henri-Dunant, la 3^e avenue, la 5^e avenue et la rue Gagnon*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.3 Adoption – Règlement n° 1486 – Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (Règlement n° 1442)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quel que soit sa valeur, doit faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite auprès du greffier ;

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-01-17.007

D'ADOPTER le Règlement n°1486 intitulé «*Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (Règlement n° 1442)*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.4 Adoption – Règlement n°1488 - Règlement relatif au régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT la scission du régime complémentaire de retraite des employés pour permettre le transfert des participants policiers au nouveau régime complémentaire de retraite des policiers ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de créer le régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-01-17.008

D'ADOPTER le Règlement n°1488 intitulé «*Règlement relatif au régime complémentaire de retraite des policiers de la Ville de Deux-Montagnes*»), tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – décembre 2012

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2012 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 745 059,19 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	1 300 299,15 \$

7. Greffe

7.1 Règlement d'emprunt n° 1482 – Dépôt du certificat du résultat du registre

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 1482.

7.2 Autorisation de signature – Entente administrative concernant la communication de renseignements - SAAQ

CONSIDÉRANT que la Ville a signé avec la SAAQ une entente concernant la communication de renseignements entre la SAAQ et la Cour municipale commune de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Josée Maurice à titre de greffière en chef de la Cour municipale commune, suite à la retraite de madame Francyne Tanguay ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-01-17.009

DE DÉSIGNER madame Josée Maurice, greffière en chef de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes, pour l'application de l'entente de communication de renseignements avec la SAAQ :

- coordonnateur de l'entente ;
- responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société ;
- responsable de la diffusion des renseignements ;
- responsable du protocole technique.

Que madame Josée Maurice, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier pour la seconder dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire.

Que madame Josée Maurice, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

ADOPTÉE

8. Ressources humaines

8.1 Engagement de personnel temporaire – Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, datée du 11 janvier 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2013-01-17.010

D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire au Service des travaux publics suivant la liste annexée, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

8.2 Engagement de personnel temporaire – Service de police régionale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim du Service de police régionale de Deux-Montagnes, datée du 11 janvier 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-01-17.011

D'ENTÉRINER l'engagement de monsieur Francis Gladu-Piché, à titre de répartiteur temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 14 janvier 2013, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Service aux citoyens**9. Urbanisme****9.1 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2013-01-17.012

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1902, Chemin d'Oka (Lot 1 973 781)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'installation de l'enseigne de Bronzage Bora Bora, au 1902, chemin d'Oka, selon les plans reçus le 17 décembre 2012.
B)	268A, rue Elizabeth (Lot 5 091 947)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale de type bungalow. Le revêtement extérieur de la façade principale sera à 30 % de brique couleur « café » et de 70 % d'un déclin de bois de type CanExel de couleur « gris kaki ». Le revêtement des faces latérales et arrière sera recouvert d'un déclin de vinyle de couleur « noisette ».

ADOPTÉE

10. Travaux publics**10.1 Renouvellement du contrat de location/achat pour le véhicule 347 du service des Travaux publics**

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2013-01-17.013

DE RENOUVELER avec la Banque de Nouvelle-Ecosse le contrat de crédit-bail pour le financement du véhicule de déneigement n°347 des

Travaux publics, pour un montant mensuel de 1 728,37 \$ incluant les taxes, pour une période de 36 mois.

QUE messieurs Jean Langevin et Denis Berthelette étant des officiers de la ville, agissant conjointement, sont par la présente autorisés à signer et délivrer pour et au nom de la ville tous documents standard établis par la Banque en regard de transactions de crédit-bail / vente conditionnelle / financement d'équipement / vente assortie de crédit-bail et leurs annexes, ainsi que tous autres documents afférents ou requis de temps à autre par la Banque en regard des transactions envisagées par les présentes, et poser tous gestes afin de donner plein effet aux présentes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.398.00.515.

ADOPTÉE

11. Deuxième période de questions spécifiques
(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h30. Trois citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h45.

12. Levée de la séance

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2013-01-17.014 DE LEVER la présente séance à 20h45

ADOPTÉE

Signé *Marc Lauzon*
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier